AR PREFECTURE 063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU DÉPARIEMENTO:7/2Put/4de-Dôme

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Élection des membres du Bureau de l'EPCI

ARRONDISSEMENT: Ambert

Effectif légal de l'EPCI Nombre de membres en exercice

Nombre de membres 77

Présents

Date de convocation 15 | 07 | 2020

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES **DU BUREAU DE L'EPCI**

L'an deux mille vingt, le mardi 21 juillet du mois de à 09 heures 00 minutes, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT (CE 3 juin 2009 - Communauté d'agglomération du Drouais) et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants : cf Liste en annexe.

063-2<u>100 kraffallation odes membres7devPassen</u> blée délibérante¹

Reçu le 27/07/2020 La séance a été ouverte sous la présidence le Jean-Claude DAURAT Président sortant, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

KARRIER a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

A) Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires, a dénombré membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie².

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Constitution du bureau de Vote

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs (au moins) :

Marins FOURNET,

Juguid DEFOSSE. DUCHENE.

C) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller communautaire l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (C)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 🕺 🔏
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) /
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 90
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d] $\epsilon_{\mathcal{O}}$
- f. Majorité absolue 、ろん

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Daniel ForestiER	57	Cinquante-sept voix
Stéphanie ALLEGRE-CARTIER	1	une voix
Daniel BARRIER	2	Deux voix

¹ Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection des membres du bureau a lieu en cours de mandature.

063-2<u>R6907f875 du 260 kiê7601toû #218_s2 tutû7</u>3PV-AU

Regu le 27/07/2020

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	

Résultats du troisième tour de scrutin 4

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres		

D) Proclamation de l'élection du Président

Daniel FORESTIER

a été proclamé(e) président et a été immédiatement installé(e).

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.
 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

AR PREFECTURE 063-300£767616761687V1c60Pf6\$1d67t69-AU Regul Te 27/07/2020

ORESTIER élu(e) Président (ou son remplaçant en application

de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale (ou du syndicat mixte) est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le conseil communautaire sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil communautaire, soit Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peutêtre porté à 4.

Le conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire a fixé à : . Vice présidents Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à

Élection du premier Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) $\mbox{\ensuremath{\mathcal{G}}}\sl A}$
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) \mathcal{D}
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] $\frac{1}{2}$
- f. Majorité absolue 38

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En toutes lettres
Guy GORBINET	37	trente-sept voix
A A C 1	37	Trente sept voix
Véronique FAUCHER	1	une voix

Résultats du deuxième tour de scrutin 6

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 🔏
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ${\cal O}$
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 2/
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d] 49
- f. Majorité absolue 40

⁵ Une délibération ouvrant les postes de Vice-présidents et les postes des « autres membres » du Bureau doit également être prise par le conseil et transmise au contrôle de légalité.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

AR PREFECTURE		
63-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU		VOLUME DE OUTERA OFF ORTENIA
esu 1 e 27/07/2miòliquer Les nom et prénom des candit (dans l'ordre alphabétique)	ATS En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En toutes lettres
Valerie PRUNIER	40	Quarante voix
guy GORBINET	38	Trente luit voix
Jean - Claude DAURAT	T	une voix

Résultats du troisième tour de scrutin 7

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres		

Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

a été proclamé(e) premier Vice-Président et immédiatement installé(e)

 $^{^{7}\,\}mathrm{Ne}$ pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU

Regu le 27/07/2020

Flor tion du deuxième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 🖇
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 5
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 15
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d] 6/
- f. Majorité absolue 31

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	F	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique) -	En chiffres	En toutes lettres
Mare MENAGER	56	Cinquante-Six voix
Stephanie ALLEGRE-CARTIER	1	une voix
Olivier BOURRON	1	une voix
Guy GORBINET Eric DUBOURGNOUX	2	deux voix une voix
Eric DUBOURGNOUX	1	une voix

Résultats du deuxième tour de scrutin 5

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du codé électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
/		
,		
Maria and Administration of the Control of the Cont		

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

063-200070761e:ลิเดิลติดังโดโลสติติติดังสัญเพียง[BY-cAld] Regu le 27/07/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président

MENAGER. Marc

a été proclamé(e) deuxième Vice-Président et immédiatement installé(e)

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU

Regu le 27/07/2020

Erection du troisième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) SA
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d] +4
- f. Majorité absolue 38

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Stéphanie ALLEGRE : CARTIER	49	Quarante-neuf voix
Philippe PINTON	25	Vingt-eing voix

Résultats du deuxième tour de scrutin 5

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
	,	

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.
 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

AR PREFECTURE 063-200070761_ส.พิษัติษัตินัยโรกพิษัติประเทศ Resu 1e 27/07/2020

		MBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

Stephanie ALLEGRE - CARTIER.

a été proclamé(e) troisième Vice-Président et immédiatement installé(e)

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU

Regu le 27/07/2020

Election du quatrième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote O
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 🕅
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ${\mathcal L}$
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] 69
- f. Majorité absolue 35

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
François DAUPHIN	67	Soixante sept voix	
Guy GORBINET	2	Voix	

Résultats du deuxième tour de scrutin 5

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
·		

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

063-200070761e:ลิเดิลเดินซีเลยสินสิติย์แล้วแล้ง [BV-Ald] Regu le 27/07/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

DAUPHIN François

a été proclamé(e) quatrième Vice-Président et immédiatement installé(e)

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-ALÉlection du cinquième Vice-Président10 Regu le 27/07/2020

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote $\,\,{\cal C}\,\,$
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 🔏
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d] 75
- f. Majorité absolue 38

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres		
Veronique FAUCHER	36	Trente-Six voix		
Véronique FAUCHER Guy GORBINET		trente-heret voix		
Mireille FONLUPT	1	une voix		

Résultats du deuxième tour de scrutin 11

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d]

¹⁰ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

 ¹¹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.
 ¹² Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

AR PREFECTURE
63-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU
egu le 27/07/2020

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres		

<u>Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président</u>

Guy GORBINET a été proclamé(e) cinquième Vice-Président et immédiatement installé(e).

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU

Regu le 27/07/2020

Election du sixième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ()

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 8Λ

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1 (G. Gorbinet défa élec)

d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 5

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 7.5

f. Majorité absolue 38

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Jean SAVINEL	H2	Quarante-deux voix
Potrice DouARRE	32	trente deux voix.
Jean-Claude DAURAT	1	the UDix

Résultats du deuxième tour de scrutin 5

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d]

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.
 Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

	0070761-20200721-2020_21_07_PV-AU			
Regu 1	27/07/2020 INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDILATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	

Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

AR PREFECTURE

Jean SAVINEL
a été proclamé(e) sixième Vice-Président et immédiatement installé(e)

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU

Regu le 27/07/2020

Election du septième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ()
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 🕅
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ()
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d] +8
- f. Majorité absolue 40

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Michel BEAULATON	15	Quinze voix
Didier LIENNART	40	Quanze voix
Suzene LABARY		

Résultats du deuxième tour de scrutin 5

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

	0070761-20200721-2020_21_07_PV-AU		
Regu 1	e 27/07/2020	1	
	INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIL ATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
		1	
			I .

Proclamation de l'élection du septième Vice-Président

Didier LIENNART

AR PREFECTURE

a été proclamé(e) septième Vice-Président et immédiatement installé(e)

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU

Regu le 27/07/2020

Election du huitième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ${\mathcal O}$
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ${\cal O}$
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d]
- f. Majorité absolue 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)			NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
		En chiffres	En toutes lettres		
Arnaud	PROVENCHÈRE	18	Dixo heret voix		
Simon	RODIER	60	Soixante voix		
Didier	ARDEVOL	1	Une voix		

Résultats du deuxième tour de scrutin 5

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d]

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

	00/0/61-20200/21-2020_21_0/_PV-H0 e 27/07/2020			
Ė	INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDILATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
	(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	

Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président

Simon RadiER.

AR PREFECTURE

a été proclamé(e) huitième Vice-Président et immédiatement installé(e)

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU

Regu le 27/07/2020

Election du neuvième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 84
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ()
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b − c − d] ←
- f. Majorité absolue 39

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres En toutes lettres	
Michel BRAVARD	15 Quinze voix	
Alain MoLiMARD	31 trente et une	voix
Georges Morison	29 Vingt herefori	×
Exic DUBOURGNOUX	1 Une voix	

Résultats du deuxième tour de scrutin 5

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ${\cal J}$
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) /
- e. Nombre de suffrages exprimés [b c d] $\frac{19}{19}$
- f. Majorité absolue 🕠 🖰

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Alain MoLIMARD	36	trente dix boix
georges MORISON	43	Quarante trais voix

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

	00070761-20200721-2020_21_07_PV-AU			
u.	e 27/07/2020	NC	OMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDII ATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
	(data) (data)			

Proclamation de l'élection du neuvième Vice-Président

Georges Moris on a été proclamé(e) neuvième Vice-Président et immédiatement installé(e)

AR PREFECTURE 063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU Regu le 27/07/2020	
4. Observations et réclamations 1	

5. Clôture du procès-verbal

¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Quiel Brain

063-200070761-20200721-2020_21_07_PV-AU Regu le 27/07/2012e présent procès-verbal, cressé en double exemplaire et clos, le mardi 21 juillet 2020, à

heures, 20 minutes, 2 a ete, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président (ou son remplaçant),

Le conseiller le plus âgé,

Le secrétaire de séance

Les assesseurs,

navid Defosse Dichène

² Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI ou du syndicat mixte. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexes (Liste de présence, listes d'émargement pour chaque scrutin, procurations originales, Bulletins blancs ou nuls) au représentant de l'État.